

La politique a ses raisons

À la fin des années 1970, j'ai écrit mon premier essai politique. C'était un devoir de cégep plutôt favorable à Trudeau, aujourd'hui soigneusement rangé au fond d'un tiroir. Connaissant mes opinions sur la question nationale, mon professeur s'était étonné à la lecture de mon texte, et m'avait fait part de l'apparente contradiction. Or, nous avons tous des opinions. Quatre-vingt treize pour cent des électeurs québécois ont choisi le oui ou le non en 1995. Sur certains sujets, il est impossible d'être objectif. Pourtant, on peut faire preuve de détachement. Devenu professeur en histoire et en science politique à l'université, j'ai pris le parti d'être honnête et impartial. J'ai trop connu de professeurs qui déguisaient leurs opinions en science pour ne pas me méfier du piège qui consiste à se servir de sa chaire à des fins politiques. Ainsi, j'informe toujours mes nouveaux étudiants de mon point de vue, et je les préviens à chaque fois que je préfère un bon travail sur Trudeau à un texte complaisant finissant par « Vive le Québec libre ».

Pierre Elliott Trudeau figure parmi les politiciens canadiens les plus étudiés. Le nombre de biographies et de portraits publiés cette année à son sujet en témoigne. Et pour cause : on s'entend généralement pour dire que l'ex-essayiste, qui fut premier ministre durant 15 ans, a laissé un nouveau Canada en héritage. Il faut dire que l'homme a beaucoup écrit. Pour cette raison, on le tient pour un individu particulièrement rationnel. Or, les politiciens transforment leurs opinions en idées logiques qu'ils systématisent en idéologies cohérentes, puis en gestes concrets. On ne peut s'empêcher de comparer chacun de ces aspects de leur vie pour tenter de les comprendre.

L'essai d'André Burelle couvre une période cruciale de l'histoire du Québec et du Canada, celle du rapatriement de la Constitution et de la mise en place d'un nouveau nationalisme canadien. Il soulève aussi plusieurs enjeux qui dépassent la vie et l'œuvre de Trudeau. Les relations entre la pensée et l'action, par exemple, ou les rapports entre le politicien et ses conseillers. Il nous alerte également quant à la complexité de la prise de décision, notamment quant à l'importance de la conjoncture en politique. Enfin, il nous fait réfléchir sur les différents scénarios qui ne se réalisent finalement jamais. La politique-fiction rebute l'historien qui a horreur des spéculations, mais l'analyste politique en fait son pain quotidien.

L'ouvrage est d'un genre nouveau. Il combine la biographie et le témoignage autobiographique (nécessairement auto-justificateur) à la narration des événements. Il contient en outre une synthèse de la pensée personnaliste et dévoile des sources documentaires inédites. Étant donné que j'ai déjà recensé le livre de Burelle dans une autre revue^[1], je me contenterai d'approfondir ici quelques thèmes : l'influence du personnalisme sur Trudeau, son virage individualiste, les causes de ce virage et son opposition au nationalisme québécois. Je terminerai avec quelques propos sur la position d'André Burelle comme conseiller politique, et lui adresserai trois questions.

TRUDEAU ET LE PERSONNALISME

La thèse de l'auteur est fondée sur la conviction que l'action de Trudeau au cours des premières années de son engagement politique était guidée par les principes du personnalisme communautaire d'Emmanuel Mounier, philosophe français et fondateur du mouvement ainsi que de la revue *Esprit*. C'est Gérard Pelletier qui, dans les années 1940, avait initié Trudeau à ce courant de pensée catholique de gauche, et André Burelle en était également adepte, comme plusieurs autres catholiques laïques du milieu du xx^e siècle. Certains aspects du personnalisme s'appliquent particulièrement bien au cas québécois, car il réconcilie les droits de la personne et les valeurs communautaires du nationalisme. Il affirme la nécessité de la communauté pour l'homme et la prévalence du bien commun sur l'intérêt individuel. Il considère le bien commun comme personnel et communautaire tout à la fois.

Citations à l'appui, l'auteur considère Trudeau comme un personnaliste communautaire au début de sa carrière, mais il constate qu'à partir de 1981, le premier ministre se réclame du libéralisme juridique, individualiste et républicain. « Nous avons tous beaucoup de petites patries sous la plus grande », écrivait Mounier. Pour le reconnecter avec sa pensée personnaliste, Burelle a réussi à glisser ces paroles dans le discours de Trudeau, mais les choix de ce dernier au début des années 1980 dénotaient un virage vers un individualisme abstrait, désincarné, inhumain. Le contractualisme libéral fait fi du rôle essentiel des différentes communautés pour l'être humain. Il semble que pour Trudeau, la « grande patrie » devait écraser toutes les autres. Ainsi, quand Joe Clark, reprenant le mot de Jacques Maritain, a parlé du Canada comme une communauté de communautés, Trudeau l'a raillé en parlant de « *community of shopping centers*^[2] ».

L'autre aspect du personnalisme, fondamental pour nous, est sa conception du fédéralisme, exprimée par Denis de Rougemont, notamment le principe de subsidiarité selon lequel le pouvoir doit être exercé le plus près possible des personnes. La subsidiarité permet de réconcilier le besoin d'identité des « petites patries » avec le bien commun des grands ensembles. Le Trudeau d'avant le rapatriement n'y était pas réfractaire, comme en fait foi sa prise de position contre les subventions fédérales aux universités, qui avait fait de lui un allié objectif de Maurice Duplessis. Mais depuis, il a pris un virage centralisateur que Burelle n'hésite pas à qualifier de nationaliste.

DU PERSONNALISME AU CONTRACTUALISME

Durant les épisodes du rapatriement de la Constitution et des accords de Meech et de Charlottetown, Burelle était confronté à la contradiction entre ce qu'il considérait comme le fondement de la philosophie politique de Trudeau et ses actions. Il a donc comparé ses écrits des années 1960 à ceux des années 1990 pour découvrir l'ampleur de son virage intellectuel.

Trudeau l'intellectuel personnaliste se disait pour un Canada multinational, pour le développement d'États régionaux à échelle humaine, quasi-souverains en matière culturelle et sociale, pour l'existence d'un Québec français, pour la protection des communautés francophones du Canada, pour un bilinguisme fédéral et un certain unilinguisme provincial, pour la collaboration intergouvernementale, contre une intrusion intempestive du fédéral et contre les pouvoirs de réserve et de désaveu de ce dernier.

Au contraire, Trudeau le politique a pratiqué un style paternaliste, niant de toutes ses forces la théorie du pacte et affirmant que les provinces devaient céder le pas aux fédéral, lui seul parlant au nom de tous les Canadiens. Il a pratiqué un fédéralisme unitaire, en n'abolissant pas les pouvoirs

déclaratoire, de réserve et de désaveu, et en pratiquant la redistribution régionale des richesses par le pouvoir de dépenser et le programme de péréquation. Il a confirmé l'égalité des provinces dans la Constitution, refusant les notions de statut particulier ou de société distincte pour le Québec, il a célébré un libéralisme individualiste dans la Charte des droits et libertés, protégeant les droits, notamment linguistiques, au niveau des individus plutôt que des collectivités[3]. Pour Burelle, Trudeau a été incapable d'intégrer la dualité et le régionalisme, l'égalité des langues et le rôle particulier du Québec, les droits individuels et les droits collectifs

QUE LE VRAI TRUDEAU SE LÈVE!

Au cœur de l'action, dans une société démocratique, pluraliste et relativement décentralisée, le politicien ne peut réaliser tout son programme. Il est contraint au compromis face à la volonté des autres acteurs politiques et à l'éventail des possibles. Comment expliquer ce contraste entre Trudeau l'intellectuel et Trudeau l'homme d'État, sinon par les contraintes du pouvoir?

Trudeau a expliqué à Burelle qu'il ne pouvait faire ce qu'il voulait en matière de réforme de la fédération. Ainsi, il aurait cédé à la résistance de Bill Davis à l'extension de l'article 133 à l'Ontario, qui a empêché les Franco-Ontariens de bénéficier du bilinguisme institutionnel dont jouissent les anglo-Québécois depuis 1867. Trudeau aurait prétexté qu'il se butait à l'unanimité des provinces. Toutefois, lorsque la Cour suprême l'a délié de cette convention, Trudeau a rapatrié la Constitution par-delà le désaccord d'un des partenaires originaux de la Confédération. Il est clair qu'il a préféré imposer une solution au Québec plutôt qu'aux autres provinces. En dernière analyse, c'est la majorité qui l'a emporté. La résistance du Canada anglais a toujours été l'obstacle majeur au renversement de la dynamique centralisatrice de la fédération canadienne. N'est-ce pas le rejet de la clause de la société distincte qui aura raison de l'accord du lac Meech en 1990?

Cependant, les contraintes politiques n'expliquent pas tout. Burelle récuse l'explication simpliste d'un complot anti-québécois implicite dans le concept de « nuit des long couteaux » du 5 novembre 1981. Pourquoi, demande-t-il, Trudeau a-t-il imposé la loi constitutionnelle que l'on connaît, alors que durant la campagne référendaire de 1980, il avait formellement promis des changements qui plairaient aux Québécois? N'avait-il pas offert, dans ses propositions de septembre 1980, des éléments inspirés du Rapport Pépin-Robarts et du livre beige de Claude Ryan, soit la société distincte et le droit de veto au Québec, l'extension de l'article 133 à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick, une décentralisation du droit familial, des télécommunications et des ressources naturelles, et une protection des droits individuels et collectifs?

La réponse de Burelle se décline sur plusieurs niveaux. Tout d'abord, il évoque la forte réaction de Trudeau face à l'attitude des huit premiers ministres provinciaux qui se sont coalisés autour de René Lévesque, le 11 septembre 1980, pour former le « consensus du Château » contre son projet de rapatriement. Trudeau n'a jamais fait confiance aux premiers ministres provinciaux, fussent-ils des fédéralistes québécois. Il a mené sa campagne référendaire en marge de celle Ryan et il a toujours résisté à l'idée de renforcer sa position à la veille des élections provinciales de 1981, avec comme résultat que Lévesque fut reporté au pouvoir. Pour lui, tous ces provincialistes n'avaient qu'un appétit insatiable pour le pouvoir. L'insécurité culturelle des Québécois lui apparaissait comme un simple prétexte. À fortiori, un premier ministre commis à l'indépendance de sa province n'aurait pu négocier sincèrement le renouvellement de la Constitution canadienne.

Mais peut-on faire porter tout le blâme sur la présence de René Lévesque à la table? Trudeau n'a rien fait pour avoir Claude Ryan comme interlocuteur lors des négociations. D'après l'auteur,

Trudeau raffolait de la logique binaire. Devant un premier ministre québécois souverainiste, il lui était plus facile d'être manichéen et d'adopter une position intransigeante[4]. Il a profité de la présence de René Lévesque, fraîchement réélu mais politiquement affaibli au lendemain du référendum, pour cadencasser la Constitution canadienne. Ainsi, le républicanisme individualiste à l'américaine qu'adopta Trudeau, et qui remplacera le vieux nationalisme loyaliste devenu caduc chez les Canadiens anglais, était un instrument pour venir à bout du nationalisme « ethnique » des Québécois. C'est parce que cette philosophie politique était mieux à même de l'emporter que Trudeau aurait renié le personnalisme communautaire. Trudeau avait affirmé qu'il était entré en politique pour faire contrepoids, pour sauvegarder l'équilibre du fédéralisme. Dans les années 1950, faire contrepoids signifiait ralentir les intrusions fédérales dans les champs de compétence provinciale. Dans les années 1960, il voulait protéger la fédération menacée par le nationalisme québécois et le provincialisme. Qu'a-t-il fait, une fois au pouvoir, pour soutenir le Québec devant ses partenaires majoritaires? Il a tranché en faveur des plus forts. Les choix faits par Trudeau lors du rapatriement de la Constitution nous renvoient donc aux véritables sources de son action politique : son aversion pour le nationalisme québécois.

UN NATIONALISME FÉDÉRAL

Trudeau a beaucoup écrit, et nous a fourni une foule de points de repères pour comprendre son attitude face au Québec[5]. En 1964, il exprimait ainsi son leitmotiv : « Un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme *fédéral*[6]. » Trudeau a toujours eu un rapport trouble avec le concept de nation. Maritain, comme Fernand Dumont, distinguait la nation (issue de la nature) à la société politique (issue du droit), mais ne les réduisait pas à l'insignifiance, bien au contraire. Mais le premier ministre a toujours résisté à l'idée de faire des nations des acteurs politiques, surtout lorsqu'il s'agissait du Québec. Il aimait parler des Canadiens comme des « premiers affranchis du monde des États-nations. »

À certains égards, sa vision du Canada ressemblait à celle de Georges Étienne Cartier et d'Henri Bourassa, à cette différence près que ces derniers voyaient dans le Canada une nation politique formée de plusieurs communautés. Au contraire de ses illustres prédécesseurs, Trudeau ne voyait aucune pertinence politique aux faits sociologiques. Comme sa religion, son attachement au Québec était un choix personnel.

Trudeau ne pouvait voir le Québec autrement que comme le foyer d'une nation « ethnique ». Le paradoxe, souligne Burelle, c'est qu'au même moment, les francophones québécois abandonnaient le nationalisme canadien-français pour contrer leur érosion démographique en intégrant les immigrants à leur communauté. Dans le contexte nord-américain, ils ont dû recourir à la loi 101, ce que Trudeau avait du mal à accepter. Cela dit, l'auteur aurait voulu que son patron consente à parler du Québec comme d'une nation « sociologique », une appellation qui constituait pour lui un moyen terme entre la nation civique et la nation ethnique. Mais Trudeau résistait à toute tentative d'accoler les mots « Québec » et « nation », de peur que cela ne justifie un transfert de tous les pouvoirs à la province. Il acceptait tout au plus de parler de deux communautés linguistiques, sans référence territoriale. Si, dans sa lettre ouverte aux Québécois du 11 juillet 1980, il a daigné parler de « nation sociologique », c'était pour désigner l'ethnie canadienne-française, une des nombreuses composantes du peuple du Canada, corps politique composé de citoyens canadiens.

Deux biographies parues cette année nous renseignent quant aux sources de l'acharnement de Trudeau contre le nationalisme québécois[7]. Jusqu'aux années 1940, soit jusqu'à la troisième décennie

de sa vie, Trudeau a baigné dans le nationalisme traditionnel, notamment à l'école. J'ai toujours été mal à l'aise devant les analyses psychologisantes, car je crois à l'autonomie des idées. Le délire de Fernand Ouellet sur la santé mentale de la famille Papineau m'a guéri à tout jamais de cette tentation. Mais de là à renoncer à toute analyse profonde des influences qui ont pesé sur nos politiciens, il y a une marge. Il est plausible, selon Brunelle, que Trudeau ait été en réaction avec son milieu d'origine : le Québec des années 1930 à 1960 pouvait rendre des membres de sa génération allergiques au nationalisme. Il y aurait donc eu trois Trudeau : le nationaliste canadien-français d'avant 1940, le personnaliste de 1940 à 1980 et l'individualiste libéral d'après 1980.

Selon Burelle, Trudeau aurait fini par se méfier des communautés, qu'il considérait comme potentiellement totalisantes. Sa réaction au nationalisme de sa jeunesse l'aurait fait épouser un universalisme désincarné. Il aurait voulu penser l'homme sans la communauté, et la loyauté sans l'attachement. C'est la raison fondamentale pour laquelle il aurait troqué sa vision personnaliste, compatible avec une vision multinationale du Canada, pour un nouveau nationalisme canadien civique uniforme, bilingue et multiculturel.

ÊTRE CONSEILLER DU PRINCE

Ce livre porte à la fois sur André Burelle et sur Pierre Elliott Trudeau. Il jette un éclairage particulier sur l'ancien premier ministre et lève le voile sur une partie de son environnement immédiat. Chaque relation est personnelle et l'interaction entre les deux hommes était forcément différente de celle que Trudeau avait avec d'autres conseillers. Malheureusement, on en sait peu sur les autres influences qui s'exerçaient sur lui. Ce qui constitue l'intérêt du compte rendu des échanges entre l'auteur et l'intéressé, c'est qu'il constitue un dialogue sur le fond, et non pas sur la stratégie. Burelle était convaincu de la bonne foi de Trudeau jusqu'en 1981. Ensuite, il a accepté de le suivre malgré qu'il se soit engagé dans un « *mean process* » qu'ils avaient tous les deux du mal à justifier sur le plan des idées. Pour un politicien, la première qualité d'un conseiller est la loyauté. C'est sans doute par amitié intellectuelle qu'André Burelle a écrit les discours de la Reine et du premier ministre au moment de la proclamation de la loi constitutionnelle. Mais ce fut l'un des derniers services qu'il rendit à son ami personnaliste égaré.

Devenu fonctionnaire, et délié de son devoir de fidélité, l'auteur a répondu à son ancien maître en prêtant sa plume aux ministres du nouveau gouvernement qui proposait l'accord du lac Meech. Trudeau n'a jamais répliqué. En congé sabbatique au moment de l'accord de Charlottetown, Burelle a pu exprimer sa propre pensée constitutionnelle dans une série d'articles reproduits à la fin du livre.

En rétrospective, André Burelle m'a permis de commencer à comprendre pourquoi j'avais pu avoir une opinion si favorable de Trudeau lorsque j'étais cégépien, et pourquoi il demeure l'un des mes sujets préférés. L'homme avait des convictions et une pensée cohérente. En outre, il avait à cœur de confronter ses idées à celles d'autres penseurs. C'est sans doute pourquoi il avait gardé Burelle auprès de lui, même si il était de plus en plus évident que les deux hommes n'évoluaient plus dans le même univers de pensée.

CONCLUSION

La politique a ses raisons que la raison a quelquefois du mal à déchiffrer. Les opinions ont parfois un fondement émotionnel. Les idées sont souvent confrontées à d'autres idées qui les

contredisent. Les idéologies sont orientées par des valeurs. Enfin, les gestes posés par les politiciens se butent à des circonstances adverses. L'excellent ouvrage d'André Burelle, permet d'entrevoir certaines des raisons de l'écart qui s'installe entre les idées du penseur et les actions du praticien. On n'a pas fini d'essayer de comprendre Trudeau, ni de vivre avec son héritage. Pour nous faire avancer dans cette quête, j'aurais trois questions à poser à André Burelle. Ce sont des questions qui tiennent davantage de l'interprétation que de l'établissement des faits historiques.

La première est générale. Elle n'a qu'un rapport incident à l'œuvre de Trudeau. Elle a trait à la transformation du nationalisme canadien-français en nationalisme québécois autour de la Révolution tranquille. Selon André Burelle, l'intégration des immigrants était le résultat de l'exigence de survivance des Canadiens français. La conséquence nécessaire de la loi 101 fut un métissage des francophones québécois, d'où une redéfinition de la nation, à laquelle Trudeau n'aurait jamais cru (ou qu'il n'aurait jamais voulu). À mon avis, cette transformation découle surtout de la Révolution tranquille et de l'utilisation de l'État comme instrument de relèvement des Canadiens français, et du fait que ses réformes visaient l'ensemble du territoire québécois. Les politiques du gouvernement du Québec destinées à la majorité francophone ont bénéficié à toute la population, sans égard à l'origine. Par ailleurs, celles qui visaient à protéger la langue de la majorité ont valorisé l'usage du français par l'ensemble des Québécois, au point de lui faire accéder au statut de langue commune, et non pas seulement de langue des Canadiens français. Les enfants de la loi 101 ont surgi plus tard, dans les années 1990, ce qui a forcé les récalcitrants à admettre que la nation canadienne-française n'existait plus. Qu'en pense Burelle?

Ma deuxième interrogation porte sur l'attitude de Trudeau face au Québec. Il me semble que sa politique québécoise avait consisté dès le début à empêcher que les clivages linguistique, culturel et constitutionnel ne coïncident avec la frontière du Québec, comme le voulait la dynamique de la Révolution tranquille. Sa loi des langues officielles (1969) et sa Charte des droits et liberté (1982) ont consacré un bilinguisme individuel d'un océan à l'autre et limité la portée de la Charte de la langue française de René Lévesque. Sa politique de multiculturalisme (1971) a brisé le rêve d'André Laurendeau d'incarner le dualisme dans le biculturalisme. Son refus d'un nouveau partage des compétences législatives (en 1971 et en 1981) a réduit à néant les efforts de tous les premiers ministres fédéralistes, de Jean Lesage à Robert Bourassa. Pour Trudeau, il fallait à tout prix éviter qu'on parle d'un Québec français et d'un Canada anglais, d'une culture québécoise par opposition à une culture canadienne, d'une société distincte par rapport aux autres provinces. À plus forte raison, le concept de nation québécoise l'horripilait. Peut-on vraiment croire qu'il aurait finalement mis en œuvre son offre constitutionnelle de septembre 1980?

Enfin je me pose toujours des questions sur les sources de la popularité électorale de Trudeau au Québec. Elle ne s'est jamais démentie, depuis l'époque de la « trudeumanie », en 1968, jusqu'à la toute veille du référendum de 1980, soit à la même époque où le nationalisme québécois connaissait une montée fulgurante. Comment les Québécois pouvaient-ils être d'accord avec un homme qui promettait de remettre le Québec à sa place? Cette popularité était-elle le fait de leur ambivalence, incapables qu'ils furent d'accepter de s'investir totalement dans l'une ou l'autre des sorties d'impasse que leur proposaient Lévesque et Trudeau, comme le prétend Jocelyn Létourneau^[8]? Était-elle attribuable à la fascination des Québécois pour les géants charismatiques? Ou alors les Québécois se sentaient-ils bêtement rassurés par la présence de l'un des leurs comme premier ministre à Ottawa? En d'autres termes, l'affaiblissement du Parti libéral fédéral au Québec est-il attribuable au retrait de Trudeau de la vie politique ou au rapatriement qu'il leur fit subir sans le consentement de l'Assemblée nationale?

Merci encore pour ce livre d'une grande richesse et d'une rigueur exemplaire^[9]. Il se compare à ceux de Guy Laforest, par son analyse des contradictions de Trudeau, de Ramsay Cook, par son

exposé du dialogue intellectuel, et de Martine Tremblay, par son témoignage de première main[10]. Sa facture originale est d'un genre singulier, à plusieurs trames, dont l'ex-conseiller politique que je suis a pris grand plaisir à suivre les méandres.

Michel Sarra-Bournet*

NOTES

* Michel Sarra-Bournet est historien et chargé de cours en histoire et en science politique.

1. « Trudeau : personnaliste communautaire par raison, individualiste libéral par passion », *Options politiques*, vol. 28, oct. 2006, p. 89-91.
2. Et depuis, son digne successeur Jean Chrétien n'a-t-il pas déclaré que « le magasin général » était fermé?
3. On trouvera l'exposé des justifications de Trudeau dans « Des valeurs d'une société juste », in *Les années Trudeau*, Montréal, Le Jour, 1990, p. 381-407 et 423-425.
4. On ne peut pas s'empêcher de relever deux étranges paradoxes de notre histoire. Au début des années 1980, René Lévesque était en position de signer la Constitution du Canada. Dix ans plus tard, Robert Bourassa aurait pu réaliser la souveraineté du Québec.
5. J'ai déjà abordé le sujet dans « Laurendeau, la nation et la langue : une comparaison avec Trudeau et Lévesque », *Les cahiers d'histoire du Québec au xx^e siècle*, n^o 10, 2000, p. 74-85.
6. « Fédéralisme, nationalisme et raison », in Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, p. 204.
7. Cf. Max et Monique Nemni, *Trudeau. Fils du Québec, père du Canada*, vol. 1 : *Les années de jeunesse : 1919-1944*, et John English, *Trudeau. Citoyen du monde*, vol. 1 : *1919-1968*, tous deux publiés à Montréal, éd. de l'Homme, 2006.
8. Cf. Létourneau, *Que veulent vraiment les Québécois?*, Montréal, Boréal, 2006.
9. Du point de vue historique, je n'ai noté qu'une seule petite erreur, aux pages 14 et 62. En matière de langue de la législature et des tribunaux, c'est l'article 23 de la loi de 1870 sur le Manitoba qui s'applique à cette province, et non l'article 133 de la loi constitutionnelle de 1867. Ce dernier ne s'applique qu'aux tribunaux et aux législatures du Québec et du fédéral.
10. G. Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Septentrion, 1992; R. Cook, *The Teeth of Time. Remembering Pierre Elliott Trudeau*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006; M. Tremblay, *Derrière les portes closes. René Lévesque et l'exercice du pouvoir (1976-1985)*, Montréal, Québec Amérique, 2006.